

District Mosellan de Football
Commission de Surveillance des Opérations Électorales
Procès-verbal de la réunion du 06 Juin 2024

Président : Alex STAUB

Secrétaire : Jean-Gabriel LEONARD

Membres : Patrice BARRAT, Johann GIUSTINATI, Eric LISIERO, Vincent MERULLA

Représentant du CD : David GIULIANI

Invités : Christophe SOLLNER (Président du DMF) - Emmanuel SALING (Directeur Général du DMF) -
Henri VIGNERON (Secrétaire Général du DMF)

* * *

Le président, Alex STAUB, ouvre la séance à 17h00.

1) Examen des dossiers de déclaration de candidature à l'élection du Comité de Direction du District Mosellan de Football.

Après avoir procédé à l'examen des dossiers présentés, la Commission valide les déclarations de candidatures pour siéger au Comité de Direction du DMF. Aucune candidature n'a été rejetée. La liste des candidatures validées est jointe en annexe de ce PV

2) Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2024 par Henri VIGNERON.

3) Quelques rappels concernant les élections.

- Pouvoir : Conformément au Statut du DMF, le représentant d'un club peut représenter au maximum trois (3) clubs y compris le sien à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signée par le président de chacun des clubs qu'il représente.
- Quorum : la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'AG, représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour valider les élections. L'émargement des feuilles de présence permettra de s'assurer que le quorum est atteint.
- Élections des membres du CD et du président du District :
 - L'élection se fera par un vote papier à bulletin secret.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire

Jean Gabriel LEONARD

Le Président

Alex STAUB

**Liste des candidatures validées par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
pour l'élection des membres du Comité de Direction du DMF
devant se dérouler lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du DMF du 29 Juin 2024**

Représentant des clubs du secteur HOUILLER :

ARANDA Julien
DELLA MÉA Roberto
GAERTNER Patrice
GUESMIA Jamel
WERNET-MICHALSKI Aurélie

Représentant des clubs du secteur METZ :

BARTHEL Christelle
HURAUULT Olivier
LACOUR Christian
SOLLNER Christophe
TAESCH Pierre

Représentant des clubs du secteur MONTAGNE :

DEHLINGER Benoît
DOUSEN Ali
GOTTE Michel
KIHL Patrice
KOENIG Hervé
WIRIG Michel

Représentant des clubs du secteur SIDERURGIE :

GIULIANI David
JANELA Adeline
KLEIN Renée
LAGRANGE Roger
SARTORI Anthony
VIGNERON Henri

Représentant des arbitres

HOCQUAUX Christian

Représentant des éducateurs

KETLAS Mohamed

Représentant du Football Diversifié

MALEK Mustapha

Représentante des licenciées féminines

CASANOVA Dominique

Médecin licencié

RISSER Bertrand

Représentant des sportifs de haut niveau

SERREDSZUM Cyril

Représentant des jeunes

GRANDIDIER Nicolas

Représentant des dirigeants du football professionnel

COLOMBO Alain

Voie de recours : Conformément aux dispositions réglementaires, le rejet d'une candidature est insusceptible d'appel devant les instances du football. L'intéressé peut néanmoins contester ce rejet devant la justice civile (Tribunal Judiciaire de METZ). Au préalable, il devra obligatoirement initier une procédure de conciliation devant le CNOSF, dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la C.S.O.E.